

# Énoncé de **vision stratégique** du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire



—

—

—

# Table des matières

<b>Message du maire, M. Bernard Sévigny</b>	<b>4</b>
<b>Message de M<sup>me</sup> Chantal L'Espérance, présidente du comité du schéma d'aménagement de la Ville de Sherbrooke</b>	<b>5</b>
<b>Pourquoi Sherbrooke se dote-t-elle d'une vision stratégique de développement?</b>	<b>6</b>
<b>Quels sont les enjeux en toile de fond du document de vision?</b>	<b>7</b>
<b>Quel est le contenu du document et quelles en sont les différentes étapes?</b>	<b>7</b>
<b>Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire</b>	<b>8</b>
• Les stratégies	9
• Stratégie de mise en œuvre	9
<b>Développer l'économie du savoir et consolider la base économique</b>	<b>10</b>
• Orientations	11
<b>Offrir des milieux de vie de qualité</b>	<b>12</b>
• Orientations	13
<b>Protéger et mettre en valeur l'environnement et les milieux naturels</b>	<b>14</b>
• Orientations	15
<b>Optimiser l'occupation du territoire urbanisé</b>	<b>16</b>
• Orientations	17
<b>Privilégier les transports actifs et les transports collectifs</b>	<b>18</b>
• Orientations	19
<b>Valoriser le territoire rural et le territoire agricole</b>	<b>20</b>
• Orientations	21
<b>Accroître la vitalité et le rayonnement des arts et de la culture</b>	<b>22</b>
• Orientations	23
<b>Faire de Sherbrooke une destination touristique recherchée</b>	<b>24</b>
• Orientations	25
<b>Favoriser l'innovation sociale, la participation citoyenne et la vie communautaire</b>	<b>26</b>
• Orientations	27
<b>La mise en œuvre de l'énoncé de vision</b>	<b>28</b>
<b>Les membres du comité du schéma d'aménagement de la Ville de Sherbrooke</b>	<b>30</b>

# Message du maire, M. Bernard Sévigny

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'*Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*, comme il a été revu et bonifié à la suite de la consultation publique qui s'est tenue en mai et juin 2011.



Cet énoncé a été soumis à votre conseil municipal et a été adopté dans la forme que nous vous présentons aujourd'hui.

La formulation d'un énoncé de vision, je tiens à le rappeler, est un exercice dont l'issue est déterminante pour notre ville. C'est une façon de partager ce rêve d'une ville à l'image de ce que nous et nos enfants voulons devenir. Une vision, c'est l'idéal que l'on se fixe pour demain, tenant compte des besoins, des aspirations de notre collectivité, mais aussi des enjeux nouveaux qui se dessinent en matière d'aménagement et de développement du territoire.

La vision que nous avons retenue, tout en s'inscrivant dans la continuité des acquis, est ambitieuse et mise sur le caractère unique de notre collectivité, sur son identité. Et cette identité se définit notamment par la vigueur de notre Pôle universitaire et de recherche, mais aussi par la diversité et la richesse culturelle de notre collectivité, son environnement de qualité, son dynamisme

économique et touristique. Nous cherchons ainsi à positionner Sherbrooke comme chef de file régional, voire comme une référence sur le plan international.

Nous voulons aussi bâtir un milieu à la mesure de ses citoyens, conçu par et pour eux, un milieu de qualité, stimulant, innovant, respectueux de l'environnement. Un milieu qui s'appuie par ailleurs sur la cohésion de tous ses citoyens et sur leur participation active à l'essor collectif. C'est ainsi, entre autres, que nous comptons garder nos jeunes et attirer de nouveaux résidents.

Cette vision devient la base de notre engagement collectif. Notre engagement d'abord à nous, vos élus, qui aurons à revoir le schéma d'aménagement et les dispositions réglementaires qui en découleront. Mais aussi l'engagement de tous les citoyens ainsi que des partenaires sociaux, dont l'action est indispensable. Il nous appartient maintenant, ensemble, de donner vie à cette vision.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B Sévigny'. The signature is stylized and fluid.

Bernard Sévigny  
Maire de la Ville de Sherbrooke

# Message de M<sup>me</sup> Chantal L'Espérance, présidente du comité du schéma d'aménagement de la Ville de Sherbrooke

5

.....

Le travail que nous avons accompli  
au sein de ce comité a été  
particulièrement stimulant.

.....

Nous avons en effet à discuter du rêve que nous caressons à l'endroit de notre ville, rêve qui servira ultérieurement à revoir notre schéma d'aménagement. Quel beau défi!

Pour atteindre ce but, nous avons réuni au sein d'un même comité des élus, des représentants d'organismes du milieu ainsi que des citoyens. De là, nous avons demandé que soit élaboré un diagnostic de la situation, que nous avons scruté attentivement à l'occasion de plusieurs rencontres. De cette réflexion est née une première ébauche d'énoncé de vision stratégique, que nous avons par la suite soumise à une consultation publique, en mai et juin derniers.

Nous nous sommes fait un devoir de tenir compte des commentaires qui ont été formulés lors de la consultation publique, qui aura permis d'ailleurs d'établir un contact avec un grand nombre de nos concitoyens. Les commentaires ont été riches et variés, particulièrement éclairants. Cette consultation sur l'énoncé de vision n'est toutefois que la première étape de la démarche de planification de notre territoire. Nous devons ensuite revoir notre schéma d'aménagement et de développement qui fera également l'objet d'une consultation publique. Par la suite, les outils réglementaires seront revus à la lumière de cette planification. Voici donc le résultat de cette première étape de réflexion. Merci aux personnes qui ont pris le temps de nous faire part de leur vision.



Chantal L'Espérance  
Présidente du comité du schéma d'aménagement de la Ville de Sherbrooke





## POURQUOI SHERBROOKE SE DOTE-T-ELLE D'UNE VISION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT?

Une vision stratégique de développement permet de se projeter dans l'avenir afin d'assurer le développement cohérent de la ville de Sherbrooke pour les 15 prochaines années, soit d'ici 2026.

Le processus d'élaboration d'une vision stratégique permet de prendre le temps de réfléchir collectivement aux enjeux de développement culturel, économique, environnemental et social du territoire.

Cette vision stratégique s'incarnera dans les documents de planification, particulièrement dans le *Schéma d'aménagement et de développement*, les outils réglementaires ainsi que dans les autres projets municipaux.

Ainsi, la vision stratégique et les stratégies qui en découlent deviennent la pierre d'assise de toutes les planifications!

## QUELS SONT LES ENJEUX EN TOILE DE FOND DU DOCUMENT DE VISION?

Ces enjeux sont de natures diverses et, pour y répondre, la Ville de Sherbrooke doit considérer les aspects social, environnemental, culturel et économique permettant d'assurer une qualité de vie à sa population.

À titre indicatif, la Ville de Sherbrooke devra :

- Chercher à retenir ses résidents et en attirer de nouveaux, et ce, dans un contexte de vieillissement de la population et de croissance démographique au ralenti.
- Considérer une implication et une participation accrues des citoyens dans plusieurs secteurs de la vie municipale.
- Tenir compte des coûts réels associés au développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation de même qu'en territoires rural et agricole.
- Orienter globalement la gestion du territoire en tenant compte des avantages réels de la densification de certains secteurs, en interaction avec la planification des transports actifs et collectifs.
- Considérer son développement en lien avec la protection de l'environnement et l'impact des changements climatiques.
- Réévaluer et resituer les aspects liés au rayonnement de son économie dans la région, voire au-delà.

Finalement, avec cette vision stratégique, la Ville de Sherbrooke se donne aussi les moyens d'assurer l'interrelation dynamique entre les différents enjeux.

## QUEL EST LE CONTENU DU DOCUMENT ET QUELLES EN SONT LES DIFFÉRENTES ÉTAPES?

La vision stratégique définit une image de la situation future de la Ville de Sherbrooke en 2026.

Cette vision s'appuie sur les forces, les faiblesses et les potentiels de la collectivité sherbrookoise. Même si elle s'inscrit dans une continuité historique (ce qui est inévitable et nécessaire), elle vise à mettre en valeur les avantages comparatifs de la Ville à long terme et, en définitive, à faire ressortir les éléments clés de sa personnalité future. Les stratégies et les orientations permettront de construire cette personnalité au cours des années qui viennent.

La première page du document présente l'*Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire*. Dans les pages suivantes, chacune des huit stratégies élaborées est présentée, suivie d'un court texte descriptif. Viennent ensuite les orientations privilégiées pour chacune des stratégies. La neuvième stratégie, *favoriser l'innovation sociale, la participation citoyenne et la vie communautaire*, devient la stratégie de mise en œuvre par laquelle les citoyens se positionnent comme étant des acteurs indispensables pour la mise en œuvre de la vision.

La vision de développement, pour imaginer le futur de Sherbrooke!



# Énoncé de vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire

---

Sherbrooke, ville universitaire, à échelle humaine, respectueuse de l'environnement dont le dynamisme économique est un modèle de référence au point de vue international.

---

En 2026, Sherbrooke sera d'abord connue et reconnue comme ville universitaire. Le rayonnement international de son Pôle universitaire contribuera à renforcer son économie et attirera étudiants, professeurs et chercheurs. Ces Sherbrookoïses et visiteurs que la ville saura accueillir apprécieront tout particulièrement son ambiance paisible et décontractée, ses services et ses offres culturelle et sportive, son centre-ville dynamique et ses noyaux urbains, son patrimoine, son paysage urbain à échelle humaine et ses nombreux espaces de détente en nature.

En tant que capitale régionale d'envergure bien intégrée dans sa région, elle sera alors devenue un modèle de référence du point de vue international. Elle fondera son développement sur une économie du savoir dynamique, sur une base industrielle diversifiée à forte valeur ajoutée ainsi que sur la volonté de faire de la ville une destination touristique.

Sherbrooke sera aussi devenue une « ville verte », car elle aura résolument opté pour un développement durable, réfléchi et mesuré, intégrant la protection de l'environnement et la mise en valeur des milieux naturels, dans un contexte de changements climatiques. Elle aura optimisé l'occupation du territoire urbain et mis en valeur ses territoires rural et agricole.

Ces traits de personnalité, Sherbrooke aura réussi à les affirmer, car elle aura su être une ville à échelle humaine ouverte à l'innovation sociale.



## LES STRATÉGIES

Développer l'économie du savoir  
et consolider la base économique.

Offrir des milieux de vie de qualité.

Protéger et mettre en valeur  
l'environnement et les milieux naturels.

Optimiser l'occupation du territoire  
urbanisé.

Privilégier les transports actifs  
et les transports collectifs.

Valoriser le territoire rural et  
le territoire agricole.

Accroître la vitalité et le rayonnement  
des arts et de la culture.

Faire de Sherbrooke une destination  
touristique recherchée.

## STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

Favoriser l'innovation sociale,  
la participation citoyenne et  
la vie communautaire.

# DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE DU SAVOIR ET CONSOLIDER LA BASE ÉCONOMIQUE



.....

Le rôle de Sherbrooke comme capitale régionale génère un nombre important d'emplois dans les services publics (près de 30 % des emplois totaux). Cela garantit une base d'emplois stable et permanente ayant même certaines perspectives de croissance. Ces emplois sont bien rémunérés.

.....

Le secteur des services gouvernementaux contribue à l'importance du secteur tertiaire, conjointement avec les services à la production et à la consommation. Ces derniers bénéficient du rayonnement régional de Sherbrooke; la superficie commerciale, particulièrement celle des grandes surfaces, en témoigne. Une planification urbaine adéquate permet de maîtriser ce développement sans limiter son potentiel. De plus, la création de Commerce Sherbrooke assure soutien et accompagnement au développement commercial.

La croissance des services tertiaires découle généralement d'une demande grandissante, elle-même liée à une hausse de productivité dans le secteur secondaire, plus précisément dans les secteurs manufacturiers, traditionnel ou moderne. L'enrichissement de la population est donc directement lié à la productivité des entreprises, c'est-à-dire à la valeur de la production d'une heure de travail. Dans l'environnement québécois, Sherbrooke devrait atteindre une meilleure performance en matière de productivité.

Sherbrooke dispose de plusieurs atouts concurrentiels : proximité des marchés américains, main-d'œuvre diversifiée et qualifiée, faibles coûts d'implantation et d'exploitation, offre immobilière moderne et variée dans ses espaces industriels, structure de soutien au développement économique avec Sherbrooke Innopole. L'existence du Pôle universitaire de Sherbrooke est aussi un atout majeur, dont l'importance pour Sherbrooke dépasse la sphère éducative et même économique. Il est même possible de confirmer qu'une proportion croissante de son économie est liée au savoir.

Le développement de ce pôle, selon un concept unique au Canada, est en effet un facteur de développement particulièrement déterminant pour Sherbrooke. Avec ses huit institutions, ses 11 000 emplois, dont 3 700 professeurs, enseignants et chercheurs, et ses 40 000 étudiants, le pôle est pour Sherbrooke une chance unique de se développer dans l'économie du savoir, fondée sur la qualité du capital humain et le potentiel d'innovation.





Considérant sa population, Sherbrooke fait ainsi cinq fois son poids en termes d'activités universitaire et collégiale, avec 20 % de sa population aux études supérieures. Elle se positionne de façon avantageuse en tant que ville universitaire intégrée, parmi un club sélect formé de peu de villes au monde. Une importante proportion d'étudiants proviennent de l'extérieur de l'Estrie, et même du pays et habitent Sherbrooke pendant leurs études. L'offre d'enseignement francophone et anglophone de ces institutions est également un atout pour Sherbrooke. Le pôle génère annuellement un milliard de dollars de dépenses. Il augmente les chances de rétention des jeunes diplômés et permet aussi d'accroître l'offre d'infrastructures communautaires.

Sherbrooke est desservie par un réseau ferroviaire; l'accessibilité au réseau nord-américain est un potentiel sous-exploité compte tenu de l'état des voies. Une réflexion devrait être menée sur la question, laquelle aborderait l'évaluation du potentiel pour le transport des marchandises et des personnes et les actions à prendre en ce qui concerne le tracé, la voie, l'équipement, le développement de partenariats et la commercialisation.

Sherbrooke offre par ailleurs le transport aérien. L'aéroport de Sherbrooke jouit d'une portée régionale et sa contribution au développement économique de la région devra être un atout.

## ORIENTATIONS

**Appuyer le développement du Pôle universitaire de Sherbrooke et de ses institutions pour stimuler la convergence des secteurs de l'éducation, de la recherche et du développement, de l'incubation, de la production et de la commercialisation.**

**Soutenir Sherbrooke Innopole pour :**

- L'amélioration de la productivité et de l'innovation dans les entreprises.
- La stimulation des filières à productivité élevée (sciences de la vie, technologies propres, micronanotechnologies, technologies de l'information et des communications, fabrication de pointe).
- Le développement d'une culture d'entrepreneuriat pour assurer la relève et créer de nouvelles entreprises.
- La création et le démarrage d'entreprises innovantes.
- Le maintien de la diversité de la base manufacturière.

**Promouvoir les parcs industriels.**

**Soutenir Commerce Sherbrooke dans :**

- L'élaboration d'une vision de développement commercial stratégique.
- Le développement d'une structure commerciale dynamique, cohérente et équilibrée sur l'ensemble du territoire.
- La poursuite des efforts de redéveloppement du centre-ville ainsi que l'élaboration de plans d'actions visant à dynamiser certaines artères et zones commerciales.

**Orienter la réflexion régionale sur le redéveloppement du réseau ferroviaire, tant pour le transport des marchandises que des personnes.**

**Promouvoir le développement de l'aéroport de Sherbrooke et son potentiel industriel.**

# OFFRIR DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ



Sherbrooke sera reconnue pour la qualité de vie offerte à ses résidents, élément concourant à leur épanouissement. Cette qualité de vie deviendra un atout majeur pour l'attraction de nouvelles entreprises et de nouveaux ménages, atout particulièrement précieux dans un contexte de croissance démographique ralentie.

Actuellement, l'offre de services et d'équipements collectifs est globalement considérée comme adéquate en regard de la taille et des attentes de la population. Mais les avantages de Sherbrooke en ce qui concerne la qualité de vie doivent être développés et renforcés sous certains aspects. Les pistes de progrès concernent principalement le logement et la qualité du cadre de vie.





## ORIENTATIONS

Offrir des logements de qualité dans toutes les catégories et tous les types de résidences, particulièrement en matière de logements sociaux ou abordables.

Améliorer la desserte en services dans chaque quartier, en favorisant la diversité et la mixité des services de proximité.

Accorder une attention particulière à la qualité dans l'aménagement et la mise en valeur des espaces publics (rues, places, parcs, espaces de stationnement, entrées de ville, etc.).

Promouvoir l'agriculture urbaine.

Protéger et mettre en valeur le cadre bâti dans les quartiers anciens.

Compléter le réseau de parcs et d'espaces verts et bonifier leur aménagement, tout en consolidant les équipements.

S'assurer de la qualité de la conception des projets de développement résidentiel, commercial ou industriel.

Développer les infrastructures sportives, soutenir les organisations et promouvoir les activités sportives.

Améliorer la qualité des secteurs résidentiels au bâti désuet.

Assurer la sécurité des personnes et des biens et veiller à ce que les services de sécurité publique soient proches de la population.

Améliorer, voire renforcer, la réglementation en matière d'affichage commercial de façon à corriger les excès et à améliorer la qualité du paysage urbain.



# PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MILIEUX NATURELS



.....

La préservation de l'environnement est déterminante pour la qualité de vie. Les milieux naturels doivent être sauvegardés et mis en valeur pour permettre le maintien de la biodiversité, notamment des habitats fauniques et floristiques.

.....

Ceci afin d'éviter toute menace provenant de l'activité humaine. Les milieux naturels offrent aussi des paysages naturels d'intérêt pour la population et permettent la pratique de diverses activités de contact avec la nature.

Le défi majeur en ce qui concerne l'environnement est celui des changements climatiques. Il faut d'une part limiter la production de gaz à effet de serre, d'autre part adapter la ville aux changements climatiques, malgré tout inévitables. Ces changements de climat sont appelés à influencer les milieux de vie et la biodiversité.

La Ville a déjà pris des mesures face à ces enjeux, notamment :

- La protection des rives, du littoral et des plaines inondables.
- Le développement durable (la gestion des eaux pluviales, la gestion environnementale des sels de voirie, la gestion des matières résiduelles).
- La prise en compte des milieux humides dans le cadre du développement immobilier.
- L'identification des aires écologiques potentielles.
- La gestion par bassins versants.

La Ville devra s'assurer de l'intégration et de l'application des politiques environnementales dans ses documents de planification.





## ORIENTATIONS

### PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ :

Poursuivre l'acquisition des connaissances en ce qui concerne les milieux naturels.

Informers et sensibiliser les citoyens en ce qui a trait à la protection de l'environnement et des milieux naturels.

Préserver une superficie de milieux naturels équivalente à 12 % du territoire, de manière à :

- Protéger les milieux humides en fonction de leur valeur écologique.
- Préserver les corridors fauniques.
- Assurer la protection des habitats des espèces floristiques et fauniques ayant acquis un statut visant leur protection.
- Préserver les écosystèmes forestiers exceptionnels.

Protéger et restaurer les rives et le littoral des lacs et des cours d'eau.

Mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt, dans une perspective d'équilibre durable entre les espaces protégés et les espaces accessibles à la population.

Régir l'abattage d'arbres à l'intérieur du périmètre urbain en privilégiant la conservation des arbres existants.

Assurer une gestion écologique des travaux, notamment le contrôle des sédiments lors de la réalisation des projets de construction.

Harmoniser les règles d'exploitation forestière en concertation avec les intervenants du milieu.

Intégrer les projets de développement dans leur environnement naturel et définir des mesures adéquates en matière de protection, de conservation ou de compensation (ex. : espaces verts, surfaces perméables, etc.).

### ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES :

Intégrer la gestion des risques climatiques aux processus décisionnels de la Ville.

Adopter un plan d'action pour l'adaptation aux changements climatiques, qui détaille en particulier :

- Les nouvelles façons de faire en matière d'aménagement dans les îlots de chaleur (plantation d'arbres, végétalisation, toits blancs ou verts, etc.) ainsi qu'en matière de construction.
- Les modifications éventuelles à apporter aux dispositions relatives aux zones inondables.
- Les adaptations nécessaires aux infrastructures et aux équipements urbains.
- Les possibilités d'électrification des transports.

# OPTIMISER L'OCCUPATION DU TERRITOIRE URBANISÉ



.....

Accommoder le développement à l'extérieur du périmètre urbanisé a un coût : extension des réseaux d'infrastructures, agrandissement éventuel des équipements de traitement, coût de desserte par transport en commun, construction d'écoles, ajout d'espaces verts et d'équipements de loisir, etc.

.....

Il est donc, à priori, préférable de concentrer le développement urbain, principalement le développement résidentiel, dans les secteurs desservis. Encore faut-il disposer de l'espace suffisant et pouvoir y offrir des logements correspondant à la demande. Sherbrooke est dans une situation favorable à cet égard, compte tenu de la croissance démographique anticipée, de l'état de son tissu urbain et de l'évolution de sa structure industrielle et commerciale.

En effet, la population de Sherbrooke continuera à croître dans les années à venir, passant de 154 800 personnes en 2011 à environ 164 000 en 2026, ce qui représente une augmentation de 5,4 %. Toutefois, le rythme de croissance sera plus de deux fois plus lent que dans le passé : de 1 % par an entre 1996 et 2010, il passera à 0,4 % par an entre 2011 et 2026.



La population aura aussi tendance à vieillir : la catégorie des 65 ans et plus compte pour 16 % de la population totale en 2011 et elle comptera pour 25 % en 2026.

Le nombre de ménages augmentera : il est d'environ 70 300 en 2011 et sera de 78 750 en 2026, soit une augmentation de 12 %. Par ailleurs, la taille des ménages diminuera légèrement passant de 2,2 personnes par ménage en moyenne en 2011 à 2,1 en 2026.

En regard de ces tendances, Sherbrooke dispose de suffisamment d'espace pour répondre aux besoins qui se feront sentir dans les quinze prochaines années et au-delà. Au cours de la période 2011-2026, la demande résidentielle varierait de 14 500 à 17 200 logements et la superficie requise serait de l'ordre de 560 à 670 hectares.

Le défi, dans certains secteurs centraux, sera d'atteindre une densité de l'ordre de 40 logements par hectare afin d'assurer une desserte adéquate par les services publics.

## ORIENTATIONS

### URBANISATION :

Densifier le territoire à l'intérieur d'un périmètre urbain ajusté aux nouvelles réalités de l'occupation du sol.

Requalifier les secteurs anciens, dont plusieurs sont occupés par des bâtiments industriels ou commerciaux.

Poursuivre la revitalisation du centre-ville et des noyaux urbains, notamment en favorisant le développement résidentiel.

Consolider la trame commerciale et favoriser le développement de commerces de proximité.

### HABITATION :

Appliquer les concepts de développement résidentiel qui permettent une densification du territoire.

Favoriser la diversification des types de logements.

Encourager la mixité sociale.

Stimuler le développement de produits d'habitation bien adaptés à l'évolution de la clientèle.

# PRIVILÉGIER LES TRANSPORTS ACTIFS ET LES TRANSPORTS COLLECTIFS

.....

La réduction des gaz à effet de serre est un enjeu mondial. Pour sa part, le gouvernement du Québec s'est engagé à réduire les émissions polluantes de 20 % sur la base des émissions de 1990 d'ici 2020.

.....

Le secteur des transports est le principal ciblé, car il compte pour environ 41 % des émissions, dont le tiers provient du transport routier. Un recours plus important aux transports actifs et aux transports collectifs réduira l'utilisation de l'automobile. Il limitera aussi les impacts du bruit ainsi que les coûts associés aux infrastructures routières et à la consommation d'espace. Il aura également un effet positif sur la santé.

Pour parvenir à un meilleur équilibre entre l'automobile et les autres modes de transport, il faudra intervenir en ce qui concerne l'offre de transport, mais aussi sur le mode d'occupation du territoire.

Plusieurs contraintes aux modes de transports actifs se révèlent sur le territoire : coupures urbaines (autoroutes et artères) ou naturelles (cours d'eau, topographie) et circulation lourde. Les aménagements ne favorisent pas le partage de la chaussée et n'incitent pas aux déplacements pédestres et cyclables sécuritaires.

Le réseau routier répond adéquatement à la demande; on note seulement quelques zones de ralentissement ponctuel à certains moments de la journée. Quant au transport en commun, les autobus circulent à pleine capacité aux heures de pointe dans le secteur central, mais l'offre est plus réduite hors de l'heure de pointe et en périphérie. L'ajout de mesures incitatives réduirait le temps de parcours et rendrait le transport collectif plus attrayant.





## ORIENTATIONS

### SERVICES DE TRANSPORT :

Faciliter les déplacements pédestres et cyclables à l'intérieur du périmètre urbain (trottoirs, traverses, etc.).

Développer le réseau de transport actif actuel pour mieux accommoder les déplacements domicile-travail.

Rendre plus concurrentiel le transport collectif par rapport à l'automobile en termes de coûts directs et de temps de parcours.

Adapter l'offre de service de transport collectif aux besoins des clientèles.

Poursuivre le développement d'un partenariat public, institutionnel et privé pour un covoiturage et un auto-partage à plus grande échelle.

Faciliter l'intermodalité entre les transports collectifs urbain et interurbain.

Poursuivre le développement de l'intermodalité entre transports actifs et collectifs, covoiturage et auto-partage.

### CIRCULATION ET STATIONNEMENT :

Repenser le partage de la chaussée pour favoriser d'autres modes de transport que l'automobile en solo et améliorer la qualité des espaces publics.

Sécuriser l'utilisation de la voirie pour les modes de transport alternatifs.

Revoir les modalités de gestion du stationnement.

### DÉVELOPPEMENT URBAIN :

Rapprocher les lieux d'habitation des lieux de travail et de consommation.

Requalifier la zone centrale et les noyaux urbains en favorisant la mixité et la densification.

Développer la mixité des quartiers existants et projetés.

Intégrer des interventions de mobilité durable dans l'aménagement de l'ensemble du territoire urbanisé.

En ce qui concerne l'aménagement, le territoire est vaste et peu densément peuplé. Le développement est discontinu et les usages sont rarement mixtes en dehors du secteur central. De façon générale, ces conditions sont plutôt favorables à l'automobile. On constate cependant une amorce de densification par le développement des secteurs prioritaires et des lots vacants en milieu urbanisé, ainsi que par des actions pour la requalification du centre-ville et des noyaux urbains.

En 2009, la Ville et la Société de transports de Sherbrooke (STS) ont créé le Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), qui a entrepris l'élaboration du Plan de mobilité durable. L'objectif est de favoriser le développement des transports actifs et collectifs.



.....

Le territoire urbanisé de Sherbrooke est généralement séparé de la zone agricole par le territoire rural, dont l'occupation est très diversifiée. On y retrouve, entre autres, des occupations résidentielles, de villégiature, commerciales et industrielles, des boisés, des sablières et gravières, des écuries, des terrains de golf ainsi que des bases de plein air.

.....

La cohabitation entre les usages peut être source de conflits. Les paysages champêtres sont menacés. L'urbanisation, ponctuelle et diffuse, exerce ses pressions.

Ce vaste territoire, qui représente 34 % de la superficie de la ville, doit être géré en fonction de ses propres atouts. Sa vocation n'est certainement pas d'être une réserve d'urbanisation et ce n'est pas seulement une zone tampon entre le territoire urbanisé et le territoire agricole; ce territoire ne doit pas être considéré comme étant en attente de l'extension du périmètre urbain. Son rôle est essentiel pour la protection de la biodiversité, des paysages naturels et des milieux forestiers en particulier. Il est aussi apte à soutenir certaines formes d'agriculture à petite échelle et des activités récréotouristiques extensives à proximité immédiate du milieu urbain. Il est donc nécessaire d'y établir des orientations spécifiques qui découleront d'un diagnostic préalable sur son potentiel environnemental et économique.

La zone agricole permanente, avec ses 13 462 hectares, couvre près de 37 % du territoire de la ville de Sherbrooke. Les exploitations agricoles occupent 43 % de ce territoire. La superficie cultivée, excluant les pâturages et les érablières, ne représente que 23 % de la zone agricole permanente. En 2007, on comptait soixante exploitations agricoles centrées principalement sur la production laitière, l'élevage de bovins de boucherie et l'horticulture.



# VALORISER LE TERRITOIRE RURAL ET LE TERRITOIRE AGRICOLE

La protection de la zone agricole permanente est bien assurée par un dispositif légal et réglementaire, la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, qui a fait la preuve de son efficacité. Encore faut-il, si elle veut survivre, que l'activité agricole sache s'adapter à divers défis économiques, environnementaux et sociaux, comme :

- Répondre de façon compétitive à la demande des consommateurs en ajustant les productions en conséquence.
- Produire de façon rentable dans le contexte des changements climatiques et dans le respect de l'environnement en adoptant de nouvelles façons de faire.
- Assurer la relève pour la gestion et le développement des exploitations.

## ORIENTATIONS

### TERRITOIRE RURAL :

**Maintenir un contrôle strict du développement urbain à l'intérieur du territoire rural.**

**Identifier, protéger et mettre en valeur les paysages et les milieux naturels d'intérêt.**

**Établir et promouvoir le potentiel de développement économique du territoire rural.**

### TERRITOIRE AGRICOLE :

**Assurer la protection, la mise en valeur et la pérennité du territoire et des activités agricoles.**

**Réaliser un Plan de développement de la zone agricole ayant les objectifs suivants :**

- Favoriser l'occupation dynamique de la zone agricole centrée sur l'agriculture.
- Mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective d'accroissement ou de diversification des activités agricoles.
- Promouvoir le développement d'activités complémentaires à l'agriculture, comme l'agrotourisme.

- Contribuer à une cohabitation harmonieuse entre usages agricoles et non agricoles.
- Favoriser une plus grande multifonctionnalité du territoire dans les milieux dévitalisés.

**Favoriser l'intégration ville-campagne (agriculture soutenue par la communauté, productions locales).**

# ACCROÎTRE LA VITALITÉ ET LE RAYONNEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE



.....

La participation des citoyens aux activités culturelles est particulièrement élevée à Sherbrooke. Elle s'explique par la grande diversité de l'offre, son accessibilité sur l'ensemble du territoire, la disponibilité d'équipements culturels majeurs, l'implication des artistes et des bénévoles dans les fonctions de création, de production, de conservation, de diffusion, de gestion et d'animation.

.....





L'accès aux arts et à la culture se doit d'être offert à tout citoyen qui veut en bénéficier, car il s'agit d'un facteur d'épanouissement personnel et de qualité de vie essentiel. L'activité culturelle assure ainsi indirectement l'enracinement dans les quartiers, la participation citoyenne et la vie communautaire. Elle contribue à l'animation, à la fréquentation et au dynamisme du centre-ville, pôle culturel d'importance.

La vitalité culturelle apporte sa contribution à la qualité de l'environnement urbain et des milieux naturels, par le biais de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine.

La vitalité culturelle contribue aussi directement à l'attractivité de Sherbrooke, particulièrement dans le contexte de sa vocation de ville universitaire. Une offre culturelle de qualité est en effet une exigence particulièrement importante pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs qui envisagent de s'établir à Sherbrooke.

La communauté sherbrookoise considère ainsi comme essentielle la contribution des arts et de la culture au développement économique et social de la ville.

## ORIENTATIONS

**Renforcer la concertation locale et régionale en matière de développement culturel.**

**Accroître l'offre d'activités et d'événements culturels de qualité, tant au point de vue de la création que de la diffusion.**

**Soutenir et favoriser le développement des diffuseurs et créateurs culturels.**

**Doter la ville d'un centre de diffusion artistique de capacité d'accueil intermédiaire.**

**Encourager l'installation d'œuvres d'art dans les espaces publics.**

**Adopter et mettre en œuvre une politique du patrimoine culturel.**



# FAIRE DE SHERBROOKE UNE DESTINATION TOURISTIQUE RECHERCHÉE



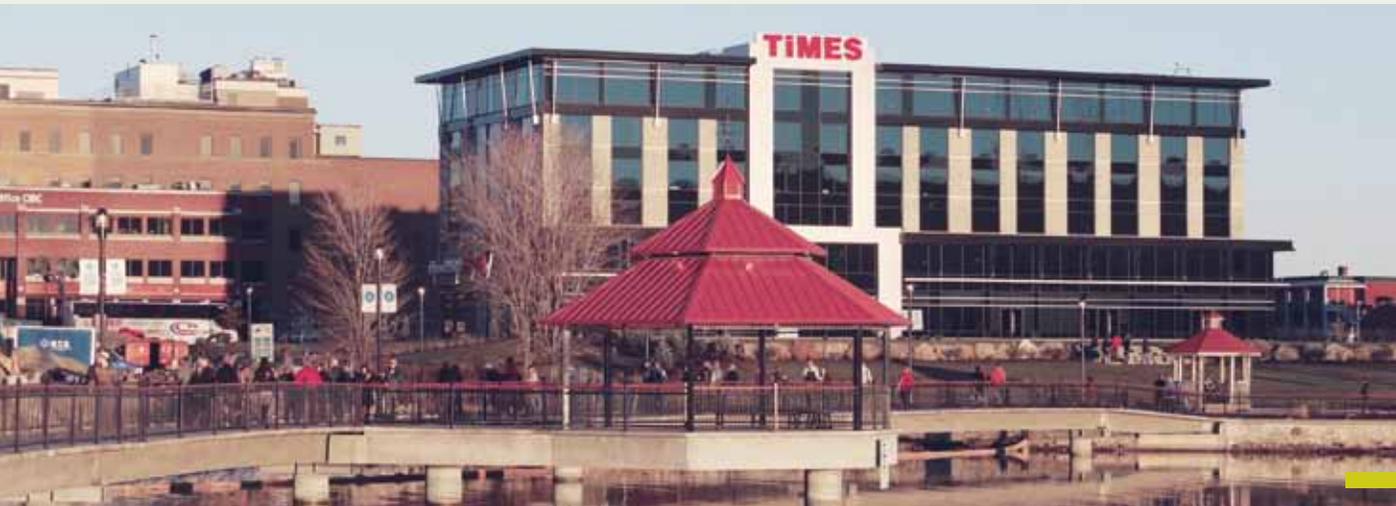
.....

La fréquentation touristique de Sherbrooke assure des retombées locales notables : 1,7 million de visites-personnes par année, environ 3 800 emplois directs et indirects, des recettes de 200 millions de dollars d'argent neuf générées dans l'économie sherbrookoise, ainsi que 155 000 chambres louées annuellement dans les établissements d'hébergement sherbrookois.

.....

Cette performance est liée à l'attrait d'une offre qui se diversifie, à de nouveaux produits d'appel, à une mise en marché bien ciblée sur la clientèle québécoise, entre autres, et à un accroissement de la capacité hôtelière. Les congrès et événements, de nature sportive dans près de 80 % des cas, sont des véhicules importants d'achalandage touristique. Au nombre d'une centaine par année, ils accueillent environ 65 000 personnes qui dépensent directement six millions de dollars sur place. Les investissements récents, entre autres, dans les infrastructures sportives, seront à même d'assurer la pérennité de l'activité touristique.

Augmenter la fréquentation touristique de Sherbrooke est possible grâce aux congrès et aux événements, mais aussi par le tourisme d'agrément, individuel et de groupe, mariant nature et culture. Il faudra pour cela assurer la mise en valeur du patrimoine ainsi que la poursuite du développement et de la promotion de l'offre récréotouristique. Ce renforcement de l'offre profitera avant tout aux Sherbrookois qui bénéficieront ainsi de nouvelles occasions d'activités récréatives et d'un cadre de vie amélioré. La création de Destination Sherbrooke assure le développement récréotouristique durable de la ville de Sherbrooke.



## ORIENTATIONS

**Soutenir Destination Sherbrooke dans la mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'offre touristique, plus particulièrement dans :**

- L'amélioration du cadre bâti des secteurs attractifs (tant pour les citoyens que pour les visiteurs) et le développement de l'offre d'agrément autour de pôles reliés en circuit par des aménagements, un design et une animation de qualité. Les principaux pôles sont :
  - Le centre-ville et le Vieux-Nord (expériences urbaine et culturelle).
  - Le secteur du lac des Nations et de la rivière Magog (nature en ville et expérience active).
  - L'arrondissement de Lennoxville (expériences patrimoniale et d'apprentissage).

- Le développement du tourisme de congrès et d'événements, notamment celui lié à la fonction universitaire de la Ville.
- Le maintien d'une offre attractive pour les événements sportifs et la promotion de la Ville à cet égard.
- Le développement du tourisme gourmand.
- Le développement de l'offre culturelle.
- Le développement des événements à grand déploiement.
- Le développement durable d'attrait récréotouristiques.
- L'élaboration et la mise en œuvre du *Plan directeur d'aménagement de la rivière Saint-François* visant la mise en valeur et le développement de ce corridor bleu.

**Mettre en valeur les espaces naturels afin de créer un réseau de parcs nature ainsi qu'une ceinture verte, contribuant à l'objectif de conservation de 12 % de la superficie du territoire de la ville en milieux naturels.**





.....

Sherbrooke sera ouverte à l'innovation sociale, c'est-à-dire aux approches qui sortent des pratiques courantes, qui mobilisent une diversité de connaissances et de compétences, qui impliquent la collaboration et l'appropriation.

Il s'agit là d'un fondement sur lequel se développera chacune des stratégies énoncées précédemment.

.....

Le citoyen étant au cœur de la vision stratégique du développement, il est en particulier essentiel de favoriser la participation citoyenne. Par conséquent, la Ville souhaite permettre aux citoyens et aux organismes d'exprimer leur opinion en ce qui concerne les politiques, les règlements, les projets et les actions susceptibles d'influencer directement ou indirectement leur milieu de vie. En 2009, elle a donc adopté une politique de consultation. Fondée sur des valeurs de transparence, d'information, de participation et d'écoute, cette politique a pour objectifs d'assujettir les processus délibératoires et décisionnels de la Ville à une démarche consultative auprès des citoyens, de préciser les matières sur lesquelles la Ville entend consulter ses citoyens et de définir les différents moyens et modalités de consultation.

# FAVORISER L'INNOVATION SOCIALE, LA PARTICIPATION CITOYENNE ET LA VIE COMMUNAUTAIRE

## ORIENTATIONS

La consultation et la concertation se veulent ainsi des pratiques courantes de la Ville, qu'il s'agit de perfectionner de façon continue. Cela permettra de mieux comprendre les besoins du milieu et de mieux y répondre, mais aussi de développer le sentiment d'appartenance et l'adoption de comportements responsables et engagés. Sherbrooke a par ailleurs une vie associative développée : elle compte près de 400 organismes communautaires, culturels, sportifs et récréatifs. La Ville s'est donc dotée d'une politique d'admissibilité de ces organismes et d'un énoncé de partenariat, révisés en 2009. Cela ouvre la voie à la signature d'ententes avec de nouveaux partenaires majeurs des secteurs publics, parapublics ou privés en vue de la réalisation de projets de développement en lien avec les orientations sectorielles ou les activités de la Ville. La Ville s'est aussi dotée de politiques, dont la Politique de développement social et communautaire, et de plans d'action concernant, entre autres, l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes, l'intégration des personnes handicapées et la qualité de vie des aînés.

**Promouvoir et propulser l'innovation sociale dans l'administration municipale, chez ses bailleurs de fonds, ses partenaires, ses citoyens.**

**Promouvoir la participation des citoyens.**

**Favoriser l'interaction entre les citoyens des arrondissements et la participation de ces derniers à la vie de leur quartier.**

**Accroître les partenariats avec les organismes communautaires, de transport, culturels, sportifs et récréatifs.**

**Inciter à de saines habitudes de vie et promouvoir des comportements responsables relativement à l'environnement.**

**Encourager l'implication des jeunes dans leur milieu de vie.**

**Améliorer l'intégration sociale des personnes handicapées.**

**Adapter les structures et les services pour les aînés pour faire de Sherbrooke un « modèle de ville amie des aînés ».**

**Favoriser la solidarité et l'inclusion sociale.**

**Poursuivre l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes.**



# La mise en œuvre de l'énoncé de vision

La vision stratégique présentée pour les années 2011-2026 trouvera sa résultante dans l'adoption et la mise en œuvre d'outils de planification et de développement. Certains de ces outils sont obligatoires, d'autres sont facultatifs.

Grâce aux orientations de la vision stratégique et à la cohérence des actions qu'elles sous-tendent, l'adoption d'un schéma d'aménagement et de développement, comprenant un plan d'action et un programme de suivi, constitue sans conteste l'outil par excellence de mise en œuvre de la vision stratégique. Sherbrooke souhaite proposer, dès l'année 2012, un schéma d'aménagement et de développement qui assumera aussi le rôle de plan d'urbanisme, dans un souci d'optimisation des objectifs et des moyens. Cet outil de mise en œuvre de la vision permettra à la collectivité de définir les grandes orientations d'aménagement, les vocations du territoire, les pôles d'activité, la planification des transports, les territoires d'intérêt particulier, etc. Le plan d'action inhérent au schéma viendra préciser les politiques privilégiées, les responsables des mises en œuvre, l'échéancier des activités et les indicateurs du processus de suivi.

L'adoption du schéma d'aménagement et de développement respectera les principales étapes suivantes :

**ADOPTION D'UN  
PROJET DE SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE  
DÉVELOPPEMENT.**

**CONSULTATION  
PUBLIQUE.**

**ADOPTION DU SCHÉMA  
D'AMÉNAGEMENT  
ET DE  
DÉVELOPPEMENT.**

**AVIS  
GOUVERNEMENTAL.  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
OU MODIFICATIONS  
DÉCOULANT DE L'AVIS.**



L'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement permettra par la suite l'adoption d'une réglementation d'urbanisme harmonisée pour l'ensemble du territoire de Sherbrooke et conséquente des orientations et objectifs de la vision stratégique et du schéma.

La mise en œuvre des stratégies et des orientations de la vision stratégique sous-tend l'élaboration de politiques et de plans directeurs ou la révision de ceux existants, notamment :

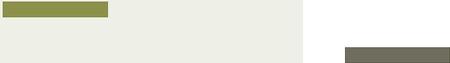
- *Le Plan d'action sur l'adaptation aux changements climatiques.*
- *Le Plan de développement de la zone agricole.*
- *Le Plan de mobilité durable.*
- *Le Plan de développement durable.*
- *Le plan directeur des parcs.*
- *La politique culturelle.*
- *La Politique du patrimoine culturel.*
- *La Politique de développement social et communautaire.*

En complément aux pouvoirs de la Ville, l'étape d'élaboration du schéma d'aménagement et de développement proposera, à même son plan d'action, le rôle de partenaire et le soutien qu'elle entend offrir pour la réalisation de plans et programmes conséquents de son *Énoncé de vision stratégique portant sur le développement culturel, économique, environnemental et social du territoire.*

.....

Les membres  
du comité  
du schéma  
d'aménagement  
de la Ville de  
Sherbrooke

.....



**M. Bernard Sévigny,**  
maire de la Ville de Sherbrooke

**M<sup>me</sup> Chantal L'Espérance,**  
présidente de l'Arrondissement  
de Jacques-Cartier et présidente  
du comité du schéma d'aménagement  
de la Ville de Sherbrooke

**M. Roger Labrecque,**  
conseiller de l'Arrondissement  
de Fleurimont

**M. Robert-Y. Pouliot,**  
conseiller de l'Arrondissement  
du Mont-Bellevue

**M. David-W. Price,**  
conseiller de l'Arrondissement  
de Lennoxville

**M. Jean-Pierre Bertrand,**  
citoyen

**M. Daniel Charland,**  
citoyen

**M. Pierre Gauvin,**  
citoyen

—

—

—

—

—

—

